



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt
Auvergne-Rhône-Alpes

Service régional de l'alimentation

Compte-rendu de réunion

Courriel : sral.draaf-auvergne-rhone-alpes@agriculture.gouv.fr

CROPSAV plénier 23 mars 2017

Le comité régional d'orientation de la politique sanitaire animale et végétale (CROPSAV) s'est réuni en session plénière sous la présidence de Monsieur le préfet de région le 23 mars 2017 en préfecture.

Les présentations et débats de ce comité sont synthétisés ci-dessous.

L'ensemble des présentations est disponible sur le site Internet de la DRAAF <http://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/CROPSAV-plenier-du-23-mars-2017>

I. Installation du CROPSAV Auvergne-Rhône-Alpes

M. le préfet ouvre la séance en rappelant que le CROPSAV se réunit pour la première fois dans son périmètre issu de la fusion des régions Auvergne et Rhône-Alpes. L'arrêté préfectoral du 20 octobre 2016 fonde le nouveau comité et détermine ses membres.

M. le préfet détaille la liste des membres du comité. Il remercie l'ensemble des membres présents, rappelle le rôle des CROPSAV, et déclare le CROPSAV Auvergne-Rhône-Alpes installé. Il laisse la parole au directeur de la DRAAF, qui détaille l'ordre du jour.

Le conseil départemental de l'Ardèche alerte l'assemblée sur les conséquences de la « loi Notre » pour le financement des groupements de défense sanitaire (GDS) par les conseils départementaux. Les fonds sont disponibles mais cette loi en interdit la mise en œuvre. Il demande une concertation État / conseil régional / conseils départementaux afin de trouver la meilleure formule d'accompagnement des GDS.

II. Présentation de la gouvernance sanitaire

La DRAAF présente les principes de la gouvernance sanitaire animale et végétale et sa mise en œuvre en Auvergne-Rhône-Alpes.

Le CROPSAV se prononce favorablement sur la possibilité d'être consulté par messagerie électronique sur des sujets particuliers qui ne nécessitent pas une réunion physique et/ou pour lesquels un avis doit être rendu rapidement.

Les OVS et OVVT ont été reconnus pour 5 ans à compter du 01/01/2015. La réorganisation territoriale n'a pas d'impact sur leur zone de reconnaissance. En 2020, la nouvelle période de reconnaissance portera sur la région Auvergne-Rhône-Alpes. Un point est effectué sur le rapprochement des organismes sanitaires :

- les FREDON Auvergne et Rhône-Alpes ont commencé les concertations nécessaires à une fusion en 2019,

- les travaux de préfiguration de la FRGDS Auvergne-Rhône-Alpes sont en cours,

- le GTV Auvergne-Rhône-Alpes a déposé ses statuts. Il est reconnu OVVT de la région administrative. La convention triennale avec la DRAAF relative aux missions de formation et d'encadrement technique des vétérinaires sanitaires, mise en place par le ministère chargé de l'agriculture fin 2016, est en cours d'élaboration.

Pour conclure l'échange relatif à la gouvernance sanitaire, M. le préfet invite les différents membres du CROPSAV à lui transmettre par message électronique leurs observations sur la gouvernance sanitaire.

III. Information sur la situation sanitaire nationale et régionale

Situation sanitaire animale

La DRAAF présente les actualités sanitaires nationales et régionales dans le domaine animal.

- Influenza aviaire hautement pathogène

Au 20 mars 2017, 465 foyers en élevage sont recensés en France, ainsi que 51 cas en faune sauvage et 3 cas en faune sauvage captive.

La région Auvergne-Rhône-Alpes n'est concernée par aucun foyer en élevage, mais concentre plus de la moitié des cas en faune sauvage (dont 23 cas pour le département de l'Ain). Le Rhône a récemment été concerné par un cas en faune sauvage captive.

Les principes de la stratégie de lutte en élevage sont rappelés : assainissement des foyers par abattage, vide sanitaire, restriction des mouvements, reprise d'activité sous conditions.

Dans la région la vigilance est de mise, tout particulièrement dans la moitié est, en raison de la présence de nombreuses zones écologiques à risque, conjuguée à une forte densité d'élevages.

Il est demandé que le maintien de la vigilance ne concerne pas seulement les élevages professionnels mais aussi les transporteurs et les élevages non professionnels, qui présentent un risque de contamination non négligeable. La DRAAF rappelle que le ministère chargé de l'agriculture a pris des mesures adéquates et que les maires sont notamment chargés de diffuser auprès du grand public les consignes de biosécurité.

- Fièvre catarrhale ovine

Depuis la ré-émergence du virus en septembre 2015, plus de 2200 foyers sont recensés en France, dont près de 70 % en Auvergne-Rhône-Alpes.

La maladie concerne essentiellement les bovins (à 99%). Elle occasionne des pertes de productions et constitue une entrave aux exportations.

Un dispositif de surveillance est mis en œuvre, de manière différenciée en fonction de la situation épidémiologique de la zone. La vaccination, obligatoire pour permettre la sortie des animaux de la zone réglementée, s'effectue sur la base du volontariat dans les autres cas.

La DDPP de l'Ain, les GDS et la chambre régionale d'agriculture regrettent qu'une stratégie vaccinale n'ait pas été mise en place pour tenter de juguler ce danger sanitaire le plus rapidement possible. Les GDS et la chambre d'agriculture soulignent que les échanges d'animaux vers l'Espagne et l'Italie sont pénalisés. La FRSEA indique que dans un contexte de crise de l'élevage, il ne faut pas négliger le coût de la vaccination et le temps qu'elle nécessite. Le syndicat des vétérinaires rappelle que l'État prend en charge le vaccin et que la vaccination obligatoire a été refusée l'année dernière. M. Le préfet précise que cela relève du débat national. La DDPP de la Loire suggère d'adopter une stratégie claire de vaccination en cas d'apparition du sérotype 4.

- Dermatose nodulaire contagieuse

Cette maladie a été détectée en 2013 en Turquie et s'étend dans le sud de l'Europe où l'on dénombre désormais plus de 1000 foyers. Un réseau de surveillance événementielle est activé, afin de rester vigilant quant à son introduction sur le territoire.

- Diarrhée épizootique porcine

Un foyer de cette maladie virale, qui occasionne de fortes mortalités chez les porcelets, a été confirmé le 9 mars 2017 dans l'Yonne. La souche européenne est toutefois moins virulente que les souches américaine et asiatique.

Situation sanitaire végétale

- Flavescence dorée de la vigne

La situation sanitaire en France et en région est présentée. La région est concernée par cet organisme nuisible mais de manière assez marginale en nombre de foyers et de surface touchée. Toutefois, cet organisme peut impacter fortement l'économie viticole, exigeant un suivi et des mesures parfois difficiles à accepter. Une forte mobilisation de tous les acteurs professionnels est nécessaire, ainsi que des actions explicatives régulières.

- Sharka

La situation sanitaire en France et en région est présentée. La région est largement concernée par ce virus qui impacte fortement la production de fruits et qui impose l'arrachage des arbres contaminés. Les orientations de surveillance et de lutte pour 2017 sont précisées : seuil d'arrachage relevé à 10 %, dernier tiers rotationnel en zone indemne et prospection renforcée sur les points chauds.

- Capricorne asiatique

Le foyer de Divonne-les-Bains (dans l'Ain) est présenté. La DRAAF a mis en place les outils permettant d'espérer une éradication la plus rapide possible, afin d'éviter l'extension du foyer. Il s'agit du 5ème foyer en France, dont un seul est considéré comme assaini.

- *Xylella fastidiosa*

La situation sanitaire en France et en région est présentée. La région n'est pas encore concernée par cette bactérie qui est installée en Corse en région PACA. Une surveillance nationale renforcée est mise en place depuis 2015.

La problématique du campagnol terrestre, prégnante en Auvergne, est abordée par la FREDON Auvergne qui demande un plus fort engagement des pouvoirs publics. La DRAAF répond que ce dossier a été repris en main par l'État de manière conséquente, avec de gros moyens financiers publics. Le prochain CROPSAV végétal du 03 mai 2017 sera l'occasion d'examiner ce dossier.

IV. Mise sur le marché et utilisation des produits phytopharmaceutiques, protection des personnes vulnérables

L'arrêté ministériel du 12 septembre 2006 relatif à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques est fragilisé par un arrêt du Conseil d'État, nécessitant son annulation et la publication d'un nouvel arrêté. Un projet est en consultation du public jusqu'au 18 avril 2017.

Sur le fond, le projet est sensiblement identique à l'arrêté de 2006, reprenant des dispositions de bon sens pour la protection de l'environnement et des personnes. Il reprend notamment des prescriptions d'épandage par grand vent, à proximité des points d'eau et prévoit les délais de retour sur les parcelles traitées.

Deux points spécifiques ne sont pas repris dans le projet d'arrêté ministériel :

- la protection des riverains, qui fera l'objet de réflexions spécifiques ultérieures,
- la définition et la cartographie des cours et points d'eau, qui devront faire l'objet d'arrêtés préfectoraux dans le mois qui suivra la publication de l'arrêté ministériel.

Par ailleurs, chaque préfet a publié un arrêté de protection des personnes vulnérables en 2016. Ces arrêtés fixent les moyens techniques qui permettent la protection de certaines catégories de personnes vis-à-vis des épandages de produits phytopharmaceutiques.

La FRSEA salue le travail conséquent sur ces 2 dossiers. Le projet d'arrêté ministériel est apprécié pour son bon sens. Il faut désormais travailler sur la notion de cours d'eau.

La coordination rurale alerte l'assemblée sur les difficultés d'application du nouvel arrêté ministériel dans les vergers et demande une évaluation économique de la mise en place de ces dispositions sur le terrain.

V. Problématiques sanitaires apicoles

La DRAAF présente le dispositif d'observatoire des mortalités et des affaiblissements chez l'abeille domestique (OMAA), dont un déploiement sera effectué fin 2017 à titre expérimental, dans 6 départements de la région (Ain, Allier, Ardèche, Drôme, Isère, Puy-de-Dôme).

La FRGDS Rhône-Alpes présente les 3 plans de lutte mis en œuvre par sa section apicole contre *Varroa destructor*, le frelon asiatique et *Aethina tumida*.

Le plan de lutte contre *Varroa destructor* est mis en place dans le cadre du programme apicole européen (PAE) qui a permis en 2015 l'embauche par la FRGDS d'un vétérinaire apicole. 100 % des ruches de l'ex-région Rhône-Alpes sont infestées. Les apiculteurs manquent d'information, de formation, de suivi, et jugent les médicaments peu efficaces. La FRGDS a mis en place des actions visant à inciter à la déclaration des ruches, à réaliser des suivis d'infestation, des actions de formation. Un guide de bonnes pratiques est en cours d'élaboration. Il s'agit de fédérer les apiculteurs autour d'un objectif commun.

La lutte contre le frelon asiatique s'effectue en coordination avec la FREDON. Elle repose sur la formation d'un réseau de 200 correspondants locaux, la destruction des nids, la mise en œuvre expérimentale d'opérations de piégeage, une communication vers le grand public et les maires. Le Puy-de-Dôme est en train de s'intégrer dans cette dynamique, qui bénéficie du soutien financier de la DRAAF.

Le petit coléoptère de la ruche *Aethina tumida* n'est pas présent en France, mais il est signalé depuis 2014 en Italie où il ne cesse de s'étendre. La proximité avec l'Italie ainsi que les importations de matériel apicole constituent des facteurs de risque d'introduction dans la région. La surveillance repose sur des piégeages effectués depuis 2014 chez des apiculteurs ciblés par une analyse de risques, ainsi que chez des apiculteurs volontaires. Un important travail de sensibilisation a été réalisé au moyen de plaquettes d'information à destination des apiculteurs.

La FRGDS estime que l'objectif de la section apicole, qui est de mener des actions sanitaires en faveur de l'abeille, ne pourra être atteint que si l'action est collective et rassemble tous les apiculteurs. Elle rappelle tous les efforts déployés en ce sens, et compte sur l'aide de l'État pour continuer à structurer et étendre le réseau à l'ensemble de la région.

La DDPP de la Loire rappelle l'importance des conséquences sanitaires et économiques des mortalités de l'abeille, que le programme Epilobee avait permis d'objectiver. Il est urgent de consolider le réseau, notamment par la formation des techniciens sanitaires apicoles.

La chambre régionale d'agriculture souligne l'intérêt de la démarche OMAA et estime qu'il faut aussi aider la recherche et les instituts techniques pour s'attaquer aux vraies causes.

La fédération des syndicats vétérinaires de France rappelle que de nombreux vétérinaires se sont formés et ont obtenu le diplôme inter-écoles (DIE) en apiculture et pathologie apicole. Le réseau existe, il est important de ne pas laisser passer cette motivation.

VI. Questions diverses

- Virus de Schmollenberg

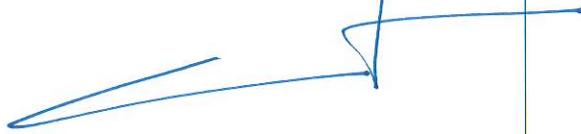
L'union nationale des coopératives agricoles d'élevage et d'insémination artificielle souligne le manque de prise en compte de la maladie de Schmollenberg, qui entraîne un blocage des exportations.

- Brucellose

Le conseil départemental de la Haute-Savoie demande de ne pas oublier la brucellose des bouquetins. La DRAAF rappelle qu'il s'agit d'un danger sanitaire de première catégorie et que le préfet de Haute-Savoie est chargé de la gestion du dossier.

- Moustique tigre

La gestion du moustique tigre est posée. La DRAAF précise que cette problématique est portée par l'agence régionale de santé.

	<p>Le préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes</p>  <p>Henri-Michel COMET</p>
--	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Liste des participants

Participants avec voix délibérative

Membres présents ou représentés	Représentant
M. le préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes	
M. le préfet de l'Ain	M. Laurent BAZIN, directeur départemental de la protection des populations de l'Ain
M. le préfet de l'Allier	M. Vincent SPONY, chef du service santé et protection animales de la DDCSPP de l'Allier
M. le préfet de l'Ardèche	M. Didier ROOSE, directeur adjoint à la DDCSPP de l'Ardèche
M. le préfet du Cantal	M. Antoine MAILLARD, directeur adjoint à la DDSCPP du Cantal
M. le préfet de la Drôme	M. Bertrand TOULOUSE, directeur départemental de la protection des populations de la Drôme
M. le préfet de l'Isère	M. Claude COLARDELLE, directeur départemental de la protection des populations de l'Isère
M. le préfet de la Loire	Mme Nathalie GUERSON, directrice départementale de la protection des populations de la Loire
M. le préfet de la Haute-Loire	Mme Charlotte MEREL, chef du pôle services vétérinaires à la DDCSPP de Haute-Loire
M. le préfet du Puy-de-Dôme	M. André GAUFFIER, chef du service santé, protection animale et environnement à la DDPP du Puy-de-Dôme
M. le préfet du Rhône	Mme Elisabeth CHAMPALLE, directrice départementale de la protection des populations du Rhône
M. le préfet de Savoie	M. François BREZARD, chef du service protection et santé animale à la DDCSPP de Savoie
M. le préfet de Haute-Savoie	Mme Valérie LE BOURG, directrice départementale de la protection des populations de Haute-Savoie
M. le président du conseil départemental de l'Allier	M. Jean LAURENT, conseiller départemental délégué à l'agriculture
M. le président du conseil départemental de l'Ardèche	M. Laurent UGHETTO, vice-président
M. le président du conseil départemental de l'Isère	Mme Yvette GAME
M. le président du conseil départemental du Puy-de-Dôme	M. Nicolas PORTAS, chef du service agriculture et forêt

Membres présents ou représentés	Représentant
M. le président du conseil départemental du Rhône	Mme Marie-Christine LAVAL, chef du bureau agro-environnemental
M. le président du conseil départemental de Savoie	Mme Yvette GAME
M. le président du conseil départemental de Haute-Savoie	M. Jean-Paul AMOUDRY, conseiller départemental délégué à l'agriculture
Mme la présidente de l'association des maires de France	M. Jean-Louis GERGAUD, maire de MONTAGNY
M. le président de la chambre régionale d'agriculture	M. Gilbert GUIGNAND
M. le président de la FRSEA	M. Michel JOUX
M. le président des Jeunes Agriculteurs	M. Nicolas MERLE
M. le président de la coordination rurale	M. Jean-Louis OGIER
M. le président de la FRGDS Auvergne	M. Lionel ALLAFORT
M. le président de la FRGDS Rhône-Alpes	M. Etienne FAUVET
M. le président de la FREDON Auvergne	M. Christian MUNIER
M. le président de la FREDON Rhône-Alpes	M. Guillaume GENIN
M. le représentant régional de l'union nationale des coopératives agricoles d'élevage et d'insémination animale	M. Pierre BODRANGHIEN – AURIVA Elevage
M. le représentant régional du syndicat national des industries de l'alimentation animal	M. Jonathan BOICHUT – AXEREAL Elevage
M. le président du groupement technique vétérinaire Rhône-Alpes	M. Pierre-Louis DUMAS
M. le président de la fédération régionale des chasseurs	M. Marc CHAUTAN, directeur
Laboratoire départemental d'analyses de l'Ain	M. Daniel BAROUX, directeur
Négoce Centre Est	Mme Delphine PAUL-DAUPHIN, déléguée régionale
M. le directeur de l'unité de quarantaine de l'ANSES de Lempdes	M. Grégory CALADO
Le représentant régional de l'union des industries de protection des plantes	Mme Sandrine BONNAND, ingénieure agriculture durable Sud-Est
M. le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt	M. Gilles PELURSON

Autres participants

Organismes	NOM - prénom
Conseil départemental de l'Allier	Mme Sylvie LEMESLE, technicienne
Conseil départemental de l'Ardèche	M. Thierry BOUTEMY
Conseil départemental de Haute-Savoie	Mme Magalie MOLLARD
FRSEA	M. Joël JUERY
Coordination rurale	Mme Fabienne CHARDES - Référent Jeunes
FRGDS Auvergne	M. Christophe AYRAL, Directeur du GDS 63
FRGDS Auvergne	Mme Marjorie COULON, coordinatrice GDS 63
FRGDS Rhône-Alpes	Mme Chantal WEBER, directrice
FRGDS Rhône-Alpes	M. DUPERRAY
FREDON Auvergne	Mme Corinne MARTINS, directrice
FREDON Rhône-Alpes	Mme Magali LAMBERET, directrice
GTV Rhône-Alpes	Mme Karine HAURAY, trésorière
DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes	M. LOCQUEVILLE, directeur régional adjoint
DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes	Mme Patricia ROOSE, chef du service régional de l'alimentation (SRAL)
DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes	Mme Sylvie PUPULIN, adjointe au chef de SRAL et chef du pôle coordination et appui aux missions vétérinaires
DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes	M. David DROSNE, adjoint au chef de SRAL
DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes	Mme Geneviève CASCHETTA, cheffe du pôle qualité et protection des végétaux au SRAL
DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes	Mme Christine GERBAULT, adjointe au chef du pôle coordination et appui aux missions vétérinaires du SRAL